

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Littéraire et Industriel.

Le Censeur donne les nouvelles 2 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.



ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n. 27, et grande rue Mercière, n. 32, au 2e.
A PARIS, à la librairie-correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n. 8; et à l'office-cor. de Lepelletier Bourgoin et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18.

LYON, 18 novembre.

NOUVELLES DES DÉTENUIS DE DOULLENS.

L'un des évadés repris de la citadelle de Doullens a pu enfin, du fond de son cachot, donner de ses nouvelles. Nous avons entre les mains une lettre de Lagrange à sa sœur, qui révèle les fatales conséquences qu'a entraînées l'évasion du 19 pour les détenus repris.

Citadelle de Doullens, 6 novembre.

Il y aura demain trois semaines que je ne t'ai vue. — Ah! non; j'oubliais notre entrevue sur le pont; cette entrevue où je t'ai embrassée, éperdue, sanglotante, noyée dans ta douleur, pour de là passer dans un cachot avec le cœur navré au souvenir poignant du chagrin que je te cause; — courage, pauvre amie, courage; patience, espoir dans des jours meilleurs. — Qu'ils jouissent, les méchants, dans leur présent de sang et de boue! — L'avenir n'est pas à eux.

Pauvre amie, en quittant ce parloir où nos épanchements de sœur et de frère étaient profanés par les yeux et les oreilles d'un homme de police, tu ne te doutais pas qu'un quart-d'heure après tu en serais à regretter la perte de cette innocente et chétive jouissance. — Tu ne te doutais pas que la porte de la geôle, en se fermant sur toi, se fermaient pour si longtemps.

Tu m'en veux peut-être de t'avoir caché notre projet, moi qui n'ai aucun secret pour toi. — Mais il ne faut pas m'en vouloir, ma bonne sœur. — En te découvrant ce dessein dont les chances de succès étaient si faibles et si peu nombreuses, dont la découverte était si probable et devait amener un tas de nouvelles vexations, je t'aurais soumise quinze jours d'avance aux tourmens qu'a amenés avec elle la catastrophe; d'ailleurs, tu ne pouvais nous être d'aucune utilité à cause de cette maudite parole qu'ils m'ont extorquée, et alors, malgré toute l'assurance que j'ai, moi, de la force que tu aurais eue à garder religieusement une confidence qui aurait déchiré ton cœur, je n'en aurais pas moins compromis un secret qui n'était pas à moi seul, sans offrir par cette action à mes co-intéressés le plus léger avantage en retour.

Sais-tu une chose? Je crois qu'en me voyant rentrer dans ma prison au milieu des gendarmes, ta douleur, cette douleur amère qui débordait de ton cœur, ta douleur était atténuée par une certaine satisfaction que tu n'oseras pas avouer, mais qui n'en existait pas moins. — N'est-il pas vrai que me voir, me voir tout entier, sans blessures, presque bien portant; enfin ça t'a fait oublier, tout-à-fait oublier le cruel désappointement, l'horrible souffrance qui devait me ronger le cœur, à la pensée de ma pauvre liberté ravie de nouveau au moment même où je venais de la conquérir. — Eh bien! je ne t'en veux point pour cette pensée qui est plutôt d'une douce femme que d'une femme forte. — Mais, je te le répète, ma bonne amie, deviens aussi courageuse et apprends à préférer pour moi la satisfaction morale que j'éprouve à faire mon devoir coûte que coûte, à celle d'être échappé sain et sauf à un danger purement physique. Qui sait à quelles épreuves Dieu et la sincérité de mes convictions nous réservent encore! — Les martyrs doivent être prêts à tout, ou abdiquer leur foi.

En arrivant, ils nous ont jetés dans d'humides et sales cachots, avec une paillasse insuffisante, un morceau de pain et de l'eau dans un vase sale, et en quantité dérisoire, et puis pas une goutte d'eau chaude seulement pour enlever la boue et le sang de nos mains et de nos pieds brûlés, déchirés et meurtris; et trois jours après seulement d'autres vêtements pour remplacer ceux que nous avions sur nous, et que la sueur et la pluie avaient complètement trempés. Enfin, malgré eux, nos mains se sont cicatrisées et aucun de nous n'est tombé malade. En vain les planches de leur cachot suent l'eau par tous leurs clous; par toutes leurs jointures; en vain notre paillasse à laquelle ils ont ajouté depuis quelques jours un matelas, est collée à la boue liquide du plancher infect; en vain je couche sur un matelas crotté et sous une couverture pourrie et sans draps; en vain je suis privé d'objets dont l'habitude n'avait fait une nécessité... Ma santé n'en va guère plus mal; et n'étaient les douleurs d'âme qui me brûlent quand je pense à notre pauvre famille, à notre bonne et vieille mère que tout cela va peut-être achever de tuer, à toi, je me rirais de leur mesquine et pauvre rancune qui m'inspire du reste beaucoup plus de mépris et de pitié que de colère et d'indignation.

Cependant il faut que tu saches encore une chose. Ils ont bien compris les pauvres gens que tous leurs petits tourmens corporels seraient chose légère et vaine pour nous, que la vie des camps et trois ans de prisons de toute espèce, ont rendus durs à la misère. Aussi ont-ils eu soin d'ajouter à tout cela, comme supplément de torture, un châtiment intellectuel et de rudes peines de cœur. — On peut concevoir en effet qu'ils nous privent de tout et nous condamnent par là à enlever avec les dents la croûte que notre pain à conquise sur les immondices du plancher. Avec nos couteaux nous pourrions faire beaucoup de mal, scier les barreaux, éventrer les gardiens, poignarder peut-être... Qui sait, le hasard est si grand, et nous sommes si vampires. Il est vrai que nos couteaux sont arrodés à la lame. — N'importe!

Enfin ils nous ont aussi, et cela est encore plus incompréhensible, refusé du papier et des plumes, de peur sans doute que nos lettres, après avoir passé entre les mains et sous les yeux d'un gardien et d'un gendarme, d'un brigadier, d'un gardien en chef, de l'inspecteur et enfin de l'homme qui dirige la geôle, n'arrivent à nos amis, à nos sœurs, à nos mères, chargées jusqu'à la gueule de conspirations, de complots, d'attentats; que sais-je enfin? O ignoble, perverse et dégoûtante inquisition! Aujourd'hui enfin ils m'ont accordé le papier et l'encre, et j'en profite pour te remercier de ta constante et invariable amitié, pour te remercier de ton bouquet, qui est la première chose agréable que j'ai vue dans mon cachot, pour te prier d'écrire à ma mère pour la tranquilliser. On lui a caché la double catastrophe, et il faut continuer à agir ainsi, de peur de finir de la tuer. Dis à tous nos amis qu'ils soient absolument tranquilles sur mon compte, que ma santé est assez bonne, et mon courage toujours bien portant.

Lagrange en imposait vertueusement à sa sœur en la rassurant sur l'état de sa santé; le sur-lendemain du jour où il lui écrivait la lettre que nous venons de reproduire, il entra à l'infirmerie, malade des rigueurs du cachot.

L'instruction judiciaire se poursuit: Martin et Hugon qui sont généreusement déclarés principaux auteurs de la tentative d'évasion découverte le 16 ont été interrogés par le juge-instructeur et immédiatement réintégré dans leurs cachots où sont également tenus les quatre autres repris. Jusques à quand, nous le demandons pour la seconde fois au directeur, veut-on continuer à faire souffrir à des malheureux et à leurs familles ces atroces rigueurs du secret?

L'état des deux blessés continue à s'améliorer; et il a été permis à Mme Baune, qui, depuis cinq à six jours, peut, elle au moins, plus heureuse que Mme Hugon, revisiter son mari en présence d'un gardien; il lui a été permis de faire passer à Reverchon et à Desvoys quelques aliments meilleurs que ceux de la prison.

Nous lisons dans la partie officielle du *Moniteur* :

« Louis-Philippe, etc.

» Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» La chambre des pairs et la chambre des députés sont convoqués pour le mardi 27 décembre 1836.

» Notre garde-des-sceaux, ministre secrétaire-d'état de la justice et des cultes, et notre ministre secrétaire-d'état de l'intérieur, sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

» Au palais des Tuileries, le 15 novembre 1836. »

C'est mercredi dernier que la cour royale de Lyon, après avoir assisté à une messe solennelle du St-Esprit, a fait sa rentrée. M. Vincent-St-Bonnet, avocat-général, a prononcé le discours d'usage. M. Vincent a beaucoup parlé de la sainteté du serment, de son *inviolabilité*, etc. etc. Après la cérémonie, la cour a reçu le renouvellement de serment de plusieurs avocats. Parmi ceux qui n'ont pas répondu à l'appel de leur nom, on a remarqué M. Sauzet, l'ex-garde-des-sceaux.

Hier, dans l'après-midi, un bateau, chargé de blé, est venu échouer contre une des arches du Pont-de-Pierre. On a passé la soirée d'hier et la matinée d'aujourd'hui à retirer les sacs.

Nous trouvons dans le *Recueil des actes administratifs* du département du Rhône l'indication des jours, lieux et heures de réunion des assemblées d'électeurs départementaux convoqués, ainsi que nous l'avons annoncé, pour procéder au renouvellement triennal d'un tiers des membres du conseil-général et de la moitié des membres du conseil d'arrondissement.

Dans le premier arrondissement de Villefranche, les assemblées auront lieu le 4 décembre dans les cantons ci-après: Anse, Beaujeu, Belleville, Bois-d'Oingt, Lamure, Monsols, Tarare, Condrieu, Givors, St-Laurent-de-Chamousset, Limonest, Mornant, Neuville et Vaugneray pour l'élection de sept membres du conseil-général et de neuf membres du comité d'arrondissement.

A Lyon, les réunions auront lieu également le 4 décembre dans le deuxième arrondissement qui comprend les deuxième, troisième, quatrième et sixième cantons, aux lieux ordinaires de leurs assemblées pour l'élection de deux membres du conseil-général et de trois membres du conseil d'arrondissement.

CANAL DU CENTRE. — BULLETIN DES TRAVAUX DE L'ÉCLUSE D'EMBOUCHURE.

Dimanche, 13 novembre. — On a continué sans succès, pendant toute la journée, l'épuisement de l'écluse avec les deux vis d'Archimède et la première pompe.

Lundi 14, deux heures. — L'eau de la Saône se trouve au-dessous du niveau de celle qui est dans l'écluse. On défait la sommité du batardeau pour la faire écouler. Deux portes de l'écluse sont achevées; on assemble la troisième.

Mardi 15. — La Saône est au n° 12 1/2.

La maçonnerie est en partie à découvert; dès que l'eau sera au n° 8, les travaux inachevés pour ont être repris. — La troisième porte de l'écluse est assemblée.

Le vent du nord règne et tout fait espérer que la Saône diminuera rapidement.

Mercredi 16. — La Saône continue à diminuer; les maçons travaillent; deux des portes sont déjà dans le sas de l'écluse; on calfat la troisième. (*Patriote de Chalon.*)

On nous écrit de Roanne :

Le vœu formé depuis long-temps par le commerce de Roanne d'avoir un tribunal spécial de commerce est aujourd'hui réalisé.

Jeudi dernier, a eu lieu l'installation de ce tribunal, en présence de M. le sous-préfet qui a prononcé le discours d'ouverture.

L'importance et la diversité des intérêts commerciaux et industriels de l'arrondissement réclamaient cette juridiction spéciale; en créant chaque jour de nouveaux rapports, ils donnaient lieu à de nouvelles contestations; le fardeau devenu trop lourd pour un seul tribunal, devait être partagé, et le gouvernement du roi, toujours empressé à développer les éléments de la prospérité nationale, a accueilli avec faveur la demande du commerce roannais.

M. Chantelauze (l'ancien garde-des-sceaux) est arrivé samedi, à une heure, à Montbrison; il est descendu à l'hôtel du Midi, d'où il s'est rendu chez M. Chantelauze jeune, son frère.

Dans la nuit de dimanche à lundi dernier, sur les 11 heures du soir, plusieurs mariners de Balbigny attendaient le départ du convoi du chemin de fer pour monter sur les wagons, malgré les défenses formelles de l'administration. Le nommé Peillon, l'un d'eux, rejetant les sages remontrances de son fils, passa du côté opposé aux conducteurs, se glissa entre deux wagons pour monter sur un; mais trompé par l'obscurité de la nuit, et se trouvant d'ailleurs dans un état voisin de l'ivresse, il se laissa tomber en long sur le rail gauche; trois wagons vides lui ont passé sur le corps, qu'ils ont suivi depuis la cheville jusqu'à l'épaule.

Espérons que cet exemple malheureux suffira pour qu'à l'avenir, les avis de l'administration du chemin de fer ne soient pas mis en oubli, et que leur observance prévienne de nouveaux malheurs. (*La Semaine de Roanne.*)

Une évasion assez singulière a eu lieu, mardi, à la prison militaire dite *des Recluses*: c'est celle du sieur Jacques-

Louis Mallent, condamné à trois ans de travaux publics pour désertion à l'intérieur, et qui devait, le lendemain, être transféré dans une autre prison. Une dame M..., qui avait déjà obtenu plusieurs fois la permission de le visiter, se présenta mardi soir, à sept heures, pour lui faire ses adieux, et fut admise auprès de lui. Après y être restée plusieurs heures, elle sortit et Mallent l'accompagna jusqu'àuprès de la porte extérieure de la prison; là, la dame M... et lui s'embrassèrent une dernière fois devant le porteclés, et celui-ci était presque attendri de cette touchante séparation, lorsque tout-à-coup il sent deux mains se placer fortement sur ses yeux; c'était la dame M... qui s'était précipitée sur lui, et l'empêchait de voir ce qui se passait. Pendant la lutte, Mallent ouvrit lestement la porte et prit la fuite.

Après sa disparition, la dame M... a cessé d'elle-même la plaisanterie, et s'est rendue tranquillement au greffe, fort satisfaite, disait-elle, d'avoir si bien réussi dans sa difficile entreprise. Elle est elle-même, à son tour, en état d'arrestation; mais son calme ne s'est point démenti, et elle semble envisager sans crainte la condamnation dont elle pourra être l'objet.

On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

« Il n'est heureusement pas vrai que les dernières crues des eaux du Seran, aient, comme on nous l'avait annoncé, emporté une arche du pont d'Altemare, route départementale n° 5; une culée seulement a été endommagée. M. l'ingénieur de Belley s'est rendu sur les lieux pour la faire réparer.

» Néanmoins, on ne peut se dissimuler que la ruine complète de ce pont ne soit imminente. Déjà, l'année dernière, une des petites arches fut détruite par une inondation. On ne trouva pas de meilleur moyen de rétablir le passage qu'un remblais.

» Le pont d'Altemare doit être reconstruit sans retard, si l'on veut éviter de graves désastres.

» A l'administration des ponts-et-chaussées appartient de fixer le point sur lequel sera placé un nouveau pont; car ce ne peut être sur l'emplacement qu'occupe le pont actuel, qui est précisément hors de la direction naturelle des eaux.

» Voilà le sujet d'une forte dépense; mais elle est indispensable si l'on veut maintenir la communication entre Belley et Nantua, Rossillon et Culloz, et même entre Belley et Seyssel, quand, ce qui arrive fréquemment, les eaux couvrent la chaussée des Rousses et forcent le courrier des dépêches de suivre la route départementale n° 5 jusqu'à Altemare, et d'emprunter ensuite la route non classée jusqu'à Béon.

» Au reste, le pays est sans inquiétude. Il a confiance au zèle bien connu de l'administration et à la sagesse du conseil-général dispensateur de nos faibles ressources.

» Chacun comprendra qu'avant de se jeter dans la voie des améliorations sur quelques points de route, il faut commencer par s'assurer que le passage ne sera pas intercepté sur d'autres d'une manière absolue et funeste. »

— Les mines d'asphalte de Pyrimont, près Seyssel, viennent, dit-on, d'être vendues à une compagnie pour une somme qui approche d'un million. Les habitants du pays regrettent l'ancien propriétaire qu'ils considéraient comme naturalisé chez eux, où il avait su se concilier l'affection générale. (*Idem.*)

— Une bande de voleurs qui a été signalée à Mâcon il y a quelque temps, qui depuis a marqué son passage à Plottes, au Villard, à Sennecey-le-Grand, paraît avoir visité aussi le canton de Verdun sur Saône: trois vols ont été commis dans la nuit du 6 au 7 novembre, dont l'un dans l'église de Verdun. (*Idem.*)

— Dans la nuit du 6 au 7 novembre, par suite de la crue actuelle, les eaux de la Saône envahirent la majeure partie de la commune de la Truchère, canton de Tournus, au point qu'une partie des habitants étaient occupés, dans la nuit du dimanche au lundi, à sauver le reste de leurs récoltes consistant en sarrasin et raves. Ils étaient obligés de se servir à cet effet de bateaux pour aller dans leurs propriétés qui sont séparées par les eaux de la Seille. Plusieurs s'embarquèrent au port de la grande-coupure, dans le bateau du sous-fermier du bac.

En traversant la Seille, ils furent entraînés par le torrent dans une saulée qui se trouve à environ 50 mètres au-dessus du port. Le courant des eaux était si violent, que le bateau chavira. Parmi les personnes qui s'y trouvaient, Pierre Demanget, âgé de 66 ans, sa femme âgée de 52 ans, et une fille Loup, âgée de 42 ans, perdirent la vie. Quatre autres personnes parvinrent à se sauver, soit en nageant, soit en s'accrochant aux branches de quelques saules. Elles restèrent trois heures dans cette triste situation.

A la première nouvelle de cet événement, trois habitants et le fermier du bac se sont embarqués pour porter secours à ces quatre malheureux. Mais au moment où ils étaient près de sauver leurs camarades, leur bateau chavira comme le premier. Ils se sauvèrent cependant en nageant et en se tenant comme les premiers aux branches de saule qui se montraient au-dessus de l'eau.

Le maire de la Truchère s'empressa de faire partir aussitôt deux petites barques, qui ne purent venir assez près des naufragés. On se détermina alors à faire descendre le bac à l'aide de cordages et on reçut les naufragés deux à deux dans

les petites barques d'où ils étaient portés sur le bac. Leur délivrance fut heureusement opérée.

(Journal de Saône-et-Loire.)

Notre correspondance de Paris ne contient aucun fait important.

Chronique politique.

M. Molé est le chef du cabinet; M. Guizot voudrait bien le devenir, de fait d'abord, de nom après; aussi s'il est armé contre le président actuel de toutes les forces, ou, s'il n'en veut, de tous les inconvénients de la presse ministérielle; à lui la Paix, la Presse et la Charte de 1830 qu'il a fondé sans en rien dire à ses collègues, ce qui prouve combien il est d'accord avec eux. Partout où il est, M. Guizot se fait sa part, et cette part, il veut que ce soit le tout. Il a cependant des soucis, des inquiétudes; il ne s'agit pas pour lui maintenant de s'élever, mais de se maintenir; l'élévation viendra plus tard. Le bataillon doctrinaire a reçu le mot d'ordre; il se montre charmant, gracieux, complaisant; il a tout à fait changé de nature. On en conclut, et avec raison, que les craintes sont bien vives.

(Journal du Commerce.)

M. Thiers commence à se fatiguer de ses loisirs. Son activité s'est retrempée dans ses voyages; il a suivi exactement les prescriptions de son médecin du corps et à Rome il a soigné son âme; le voilà donc un homme tout neuf, menant la vie de luxe et d'ancien ministre, se trouvant bien dans la rue St-Georges, aimant à s'y entourer de ce qu'il y a de plus brillant dans notre industrie, dont il se déclare décidément le protecteur, mais pensant qu'il figurerait beaucoup plus dignement dans la rue de Grenelle ou au boulevard des Capucines. Au fait, il y a déjà deux longs mois qu'il n'est plus ministre. C'est trop; il n'y peut tenir. Un mois encore et ses amis seraient forcés de penser à son oraison funèbre. Il n'est pas cependant sans inquiétude sur son futur rétablissement. Ses salons restent déserts, ce qui est de sinistre augure, et au château on le reçoit avec tant de politesse qu'il s'en effraie. Comment faire pour rentrer en grâce? Se jeter dans l'opposition? c'est un mauvais moyen. S'il attaque ses successeurs, ils se défendront, et ils font déjà dire tout bas dans les salons politiques qu'il ont contre lui des armes terribles. Ils lui ont fait proposer de garder le silence; à cette condition, M. Molé lui a promis sa protection, et M. Guizot sa clémence. (Idem.)

On assure que la présence de la comtesse de Lipano à Paris a pour objet l'exécution d'un traité passé en 1819 par le chef de la branche cadette et la famille Bonaparte. Ce traité avait pour but de garantir aux deux familles la possession de leur fortune en France, dans le cas où l'une des deux arriverait au trône de France. On dit que, dans les conférences qui ont eu lieu avec la duchesse de Saint-Leu, cet arrangement de famille aurait joué un grand rôle.

De quelle mission était chargé le général Denis Damremont en Afrique? Avait-il été envoyé pour prendre la place du maréchal Clauzel, si le gouverneur-général persistait dans les conditions envoyées à Paris? C'est là ce que l'on pourrait croire d'après la nouvelle donnée par le *Sémaphore* de Marseille: « M. le général Damremont est attendu d'un moment à l'autre à Marseille. Une grande quantité de neige est tombée en Afrique, et l'on paraît craindre que l'expédition de Constantine ne puisse avoir lieu cette année. »

M. Rouppe, bourguemestre de Bruxelles, vient de donner un exemple que nos législateurs français se gardent bien d'imiter. Cet honorable citoyen n'a pas cru pouvoir participer avec assiduité aux travaux de la chambre des représentants et remplir convenablement en même temps les fonctions municipales auxquelles la confiance de ses concitoyens et du roi l'avait appelé; il a donné alors sa démission de membre de la chambre des représentants. Chez nous, nos députés ne sont pas si scrupuleux: non-seulement ils croient pouvoir être maires et députés; mais ils acceptent des places de magistrature qui obligent à la résidence, bien qu'ils sachent ne pas devoir les remplir. M. Rouppe n'eût pas, lui, par exemple, touché à Paris, en siégeant à la chambre, le traitement d'ambassadeur au Brésil, comme le fait depuis plusieurs années un des honorables du Palais-Bourbon.

Les changements opérés depuis quelques mois dans l'administration des postes n'ont pas été heureux: de toutes parts on se plaint des retards apportés aux correspondances. Aujourd'hui, voilà la chambre consultative de Saint-Quentin, qui vient d'adresser à M. Conte, directeur-général, une réclamation au sujet du nouveau service par la malle-estafette.

La ville d'Angoulême vient de donner un exemple qui, sans doute, sera suivi par d'autres localités. Le conseil municipal, prenant en considération l'utilité pour tous de connaître les éléments de législation usuelle, vient de fonder au collège d'Angoulême, une chaire de législation usuelle.

Décidément nous sommes en pleine Restauration et nous verrons bientôt le clergé reprendre toute son influence. On assure que le ministre de la guerre vient de rendre à l'évêque de Nancy, l'abbaye de Pont-à-Mousson.

Cette restitution a été faite d'après les sollicitations du co-adjuteur, qui a fait sentir au ministre la nécessité de rétablir le petit séminaire dans cet édifice. Nous ne désespérons pas d'apprendre un beau jour que le gouvernement rappelle M. Forbin de Janson, et qu'il envoie un régiment à Nancy, pour rétablir ce prélat dans le palais épiscopal d'où le peuple l'a chassé.

Le général Bertrand est toujours en relâche à Cherbourg; il a reçu la visite du conseil municipal; le lendemain, les officiers de la garde nationale lui ont rendu le

même honneur, et le soir la musique lui a donné une brillante sérénade. Le général, accompagné de M. de Bricqueville, a visité tous les établissements maritimes, et partout la population se portait sur son passage. Cet enthousiasme des habitants de Cherbourg pour le compagnon d'exil de Napoléon est naturel; ils n'ont pas oublié que c'est à l'empereur que Cherbourg doit son importance.

AFFAIRE D'HAÏTI. — L'importante affaire d'Haïti, pendante depuis si long-temps, et qui touche à de si nombreux et si sacrés intérêts, va recevoir enfin une solution. Le 5 juillet dernier, M. le président du conseil disait, en parlant de cette affaire à la tribune de la chambre des pairs: « C'est là surtout que l'idée si morale de la transaction doit servir de guide au gouvernement. Comment doit-il la proposer? Comment doit-il la faire accepter? Peut-il se présenter sans être nanti de titres suffisants? Peut-il traiter pour des créanciers qui n'accepteraient pas? Il y a là une source de difficultés en tout genre. » C'est pour aider à aplanir ces difficultés qu'un comité consultatif vient de se former. Nul doute que les travaux de ce comité ne soient efficaces, car les noms de ses membres offrent à la fois les plus complets garans aux colons, au gouvernement d'Haïti et au gouvernement français. Le comité consultatif se compose jusqu'à ce moment de MM. Alex. Delaborde, député (président du comité), Teste, avocat, député; E. Bavoaux, avocat; Franque, avocat (secrétaire du comité); Fréville, banquier, et Schneider, notaire, rue Gaillon, n° 12.

— On mande de Strasbourg, 11 novembre:

« M. le ministre de l'intérieur vient de faire connaître à M. le conseiller-d'état, préfet du Bas-Rhin, que la note remise au gouvernement français par le gouvernement suisse contenant les satisfactions désirables, rien ne s'oppose à ce que, dès ce moment, les relations commerciales qui avaient été suspendues soient reprises, non plus qu'à la libre circulation des voyageurs. Des ordres ont en conséquence été donnés pour faire cesser les mesures prohibitives établies à la frontière. »

— Enfin le *Moniteur* publie ce matin la dépêche télégraphique suivante:

Le gouvernement reçoit de Vienne, à la date du 9 novembre, la dépêche suivante, arrivée de Strasbourg par le télégraphe:

« Charles X est mort le 6 au soir, à Goritz, après une maladie de vingt-quatre heures, qui a présenté le caractère du choléra. »

— La *Quotidienne* et la *France*, journaux légitimistes, ont paru aujourd'hui entourées de bandes noires.

— Nous avons annoncé que M. Volland, intendant militaire de l'hôtel des Invalides, venait d'être mis en disponibilité. On annonce également que M. Cardon de Sandrans, sous-intendant militaire employé à Paris, a été mis en réforme par retrait d'emploi.

— Le *Journal du Havre* contient une longue lettre de trois habitants des environs de Strasbourg, partis pour New-York. Ils se plaignent des mesures rigoureuses et inexplicables que le gouvernement français se croit obligé de prendre envers les émigrants allemands qui vont s'embarquer au Havre pour les Etats-Unis. On les contraint d'exhiber à la frontière, outre leur passeport, un contrat écrit par lequel ils prouvent qu'ils ont un engagement avec un capitaine de navire, qu'ils ont payé d'avance leur passage, qu'ils sont munis de provisions nécessaires pour leur traversée, et enfin qu'ils possèdent 400 florins par tête pour leurs frais de voyage.

— Une nouvelle d'une haute importance est donnée ce matin dans des termes assez positifs par la *Gazette de Carlsruhe*:

« Rome, 29 octobre. »

« On annonce qu'un corps d'armée autrichien marche sur Naples, et que déjà le passage en a été demandé. »

Les journaux allemands, comme on le verra à l'article *Extérieur*, continuent de se montrer préoccupés de complots qui auraient été ourdis en Italie, et les lettres de Naples n'annoncent pas un pays tranquille.

— On donne pour certain que les arrangements relatifs à la mise en liberté de MM. de Polignac et Guernon de Ranville sont enfin terminés. Dans peu de jours ils seront officiellement connus.

M. de Polignac a persisté à n'adresser aucune demande. Il est relâché sous la seule condition de sortir du royaume. Il se retirera, dit-on, à Londres.

M. Guernon de Ranville ira demeurer dans sa terre de Ranville, près de Caen, où il est très-prochainement attendu.

— Le tribunal a remis le prononcé du jugement dans le procès intenté au *Phare*.

M. le substitut Prevost a soutenu la plainte, M^e Couture a présenté la défense.

Le réquisitoire de M. le substitut a rappelé celui du procureur du roi dans le vaudeville intitulé: *les Chansons de Béranger*. L'un a vu partout de la politique, l'autre voyait partout la sédition, même dans ces mots: *J'ai du bon tabac*.

— Le numéro du journal la *France* vient d'être saisi, en exécution d'une ordonnance du juge d'instruction, comme présentant dans l'un de ses articles le caractère du délit d'attaque aux droits que le roi tient du vœu de la nation française, délit prévu par les lois du 29 novembre 1830 et du 9 septembre 1835.

— Nous lisons dans le *Constitutionnel de Loir-et-Cher*: « On assure à Blois qu'une circulaire confidentielle de M. Gasparin recommande aux préfets d'user de prévenance envers les légitimistes non ralliés au nouvel ordre de choses et de les attirer dans les salons de la préfecture. Le peu de flexibilité des gros bonnets de ce parti fait le désespoir des doctrinaires. »

COLONIE D'AFRIQUE.

BONE, le 9 novembre. — Voici, d'après les ordres du jour qui ont été publiés, les corps qui fournissent leurs contingents pour la colonne expéditionnaire de Constantine.

Le 59^e de ligne, deux bataillons; le 62^e même arme, trois bataillons; le 63^e de ligne, un bataillon; le 2^e léger, deux bataillons; le 17^e léger, trois bataillons; l'artillerie, 600 hommes; le génie, 1,000 hommes; le régiment de chasseurs, tous ses hommes montés; les bataillons d'Afrique, 1,000 hommes; les Arabes auxiliaires de Youssouf, 800 cavaliers.

On laisse pour la défense de la place et des camps, environ 2,500 hommes, les moins robustes de tous les corps.

L'armée marchera dans le même ordre que celle de Mascara. La 1^{re} division (avant-garde) en tête: elle se compose de la cavalerie et de deux bataillons d'infanterie légère; la 2^e et la 3^e brigade se tiendront en dehors de la route à droite et à gauche, autant que le terrain le permettra; le convoi suivra la route au milieu de ces deux brigades; la 4^e formera la marche. Chaque brigade aura quatre pièces de montagne et une ou deux compagnies de sapeurs du génie; l'artillerie de campagne marchera avec la réserve. L'armée suivra l'ancienne route romaine de Bone à Constantine.

L'ordre général renferme une foule de détails que je ne puis, malgré mon désir, vous adresser aujourd'hui.

« Du 4 novembre. — Il est fâcheux que l'expédition de Constantine n'ait pas été entreprise plus tôt, et exécutée sur le premier plan approuvé par l'ancien ministère. Maintenant on craint que cette campagne ne soit qu'une promenade pénible et nulle comme celle de Mascara, et cependant elle avait été d'abord conçue d'une manière assez large pour produire de grands résultats. Le nouveau cabinet n'a presque rien accordé de France au gouverneur: il l'oblige à faire cette importante expédition avec les forces et les moyens dont il dispose en Algérie; aussi dégarment-on Alger, Oran et Bougie pour concentrer à Bone le plus grand nombre possible de troupes. Mais qui sait si l'ennemi ne se relèvera pas partout où nos forces seront diminuées? Le gouvernement peut avoir aussi cédé à des intrigues parties d'Alger, où l'on est jaloux de la propriété agricole et commerciale de la province de Constantine. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'on pourra avec 8,000 hommes arriver à Constantine, vaincre le bey Achmet, et pousser son armée jusque dans les montagnes, mais pourra-t-on laisser une garnison dans la capitale du beylick et y installer Youssouf, cela paraît peu probable, parce qu'on ne pourra pas établir des camps intermédiaires, avec le peu de troupes que l'on a, pour continuer les communications, et que d'ailleurs il faudra renvoyer les corps dans les provinces où ils se trouvaient pour recommencer à guerroyer sur nouveaux frais. Ainsi, avec le système étroit et parcimonieux que l'on suit à l'égard de l'Afrique, on a engagé avec les Arabes une partie aux barres interminables, et l'on ne doit pas attendre de grands résultats de l'expédition actuelle; les moyens étant négligés et faibles, les conséquences ne peuvent être que mesquines. »

« On ne devrait pas oublier ce fait facile à vérifier, que si jamais l'Algérie indemnise la France de tous ses sacrifices, ce sera la province de Constantine qui en fournira les moyens. »

« Il est un peu tard, comme je vous le disais, pour commencer une expédition qui devrait être déjà finie. Par suite des lenteurs qui sont survenues on ne sait d'où, Youssouf a été abandonné par une grande partie des tribus amies, et cela presque au moment où l'on va entrer en campagne, où les renforts si impatiemment attendus arrivent enfin; les quatre ou cinq tribus restées fidèles se sont retirées sous la protection du canon de la place du camp. Rien n'a été prévu par les agents des administrations militaires; les troupes arrivent, encombrant tout et on ne sait où placer les dernières venues; les objets de campement manquent, et, chose difficile à croire, une grande caserne était en construction; dans vingt jours, elle aurait pu mettre un régiment à l'abri; eh bien! il y a un mois qu'un ordre arrivé d'Alger a fait cesser tous les travaux; la pluie n'a pas cessé depuis dix jours, le froid est très-vif, les montagnes sont couvertes de neige, et si cela dure, nous aurons beaucoup de malades. L'expédition commence donc assez mal, cependant Youssouf espère qu'aussitôt qu'on aura connaissance du départ des troupes, un grand nombre de tribus se déclareront pour nous. »

« Du 8. — Le vaisseau le *Jupiter* et un bateau à vapeur sont partis pour Tunis. On assure qu'ils vont chercher 1,200 Turcs que le bey de cette régence a promis au maréchal, et qui sont destinés à fournir la garde de Youssouf à Constantine. »

— On lit dans une autre lettre de Bone:

Le 50^e de ligne était sur le point de partir pour la France lorsqu'on parla pour la première fois de l'expédition de Constantine. Ce corps avait perdu 800 hommes dont 10 officiers; mais il n'a pas voulu borner là ses sacrifices, il a sollicité l'honneur de faire la campagne, en appuyant sa demande sur ce qu'il avait par trois années de travaux préparé les voies et moyens de l'expédition qu'on allait entreprendre. Cette réclamation appuyée par le maréchal a été favorablement accueillie par le ministre de la guerre. Le colonel a rejoint son régiment; mais il n'a pu ramener en Afrique les 100 hommes disponibles au dépôt; on n'a donc pu former que deux bataillons de 500 hommes chacun.

Le général d'Uzer est regretté. Sous son commandement, on allait depuis trois ans se promener jusqu'à dix lieues dans l'intérieur, et maintenant on ne peut aller à une demi-lieue sans une forte escorte. (Le Toulonnais.)

— Le gouvernement a reçu de Toulon la dépêche suivante, parvenue à Lyon par le télégraphe, et de Lyon à Paris par le courrier:

« Toulon, 12 novembre, à 2 heures. — Le *Phare* vient d'arriver de Bone, et y a laissé le *Montebello*, la *Durance*, la *Fortune*, le *Dragon*, l'*Egérie*, l'*Indienne*. »

« Le 8, l'avant-garde de l'armée, sous le commandement du général de Rigny, est partie pour se rendre au camp de Claussel... »

Au départ du courrier, Lyon n'avait pas reçu la fin de cette dépêche.

Nouvelles Diverses.

Le recensement qu'on termine en ce moment porte, dit-on, à 899 mille le nombre des habitants de Paris. S'il en est ainsi, la population de la capitale se serait accrue de cent treize mille âmes depuis le dernier recensement, c'est-à-dire depuis cinq ans.

Ce qui ajoute à ce témoignage d'une prospérité manifeste, c'est que le nombre des indigens, au lieu d'augmenter dans les mêmes proportions, paraît avoir diminué de huit mille.

— La *Gazette de Philadelphie* du 22 octobre, donne des détails très-étendus et qui paraissent officiels sur la production et la consommation et l'importation du tabac depuis plus de 60 ans jusqu'à ce jour. Ces détails, relatifs à cet article de première importance pour le commerce des états du sud de l'Union, sont évidemment publiés dans l'intention de fournir au commerce en général les plus grandes facilités, et les moyens les plus sûrs de

reconnaitre les diverses qualités de cette plante. Suivant ces détails, il paraît qu'avant la révolution, l'Europe entière se fournissait de tabacs dans nos provinces; que, par suite de la rivalité qui s'est établie en Europe, et surtout en France relativement à la culture de cette plante, les exportations des Etats-Unis en tabacs de toute nature ont obtenu une augmentation quarante-quatre fois plus grande depuis 1791 jusqu'à 1817, et que depuis cette dernière époque elles ont été plus que triplées.

La France en produit également une plus grande quantité qui s'est accrue du double en trois ans. Il est difficile de calculer la prospérité relative à l'augmentation du commerce du tabac américain sans connaître exactement le produit de la culture en Europe. On a exporté en 1835, 94,353 boucauts de tabac en feuilles à 7 d. 1/2 la livre, d'une valeur de 8,250,577; de tabac fabriqué 3,817,854 liv. et 36,471 liv. de tabac en poudre représentant une valeur de 357,611 dollars.

Les exportations pour l'Angleterre, sans compter l'Irlande et l'Ecosse qui sont données à part ont été de 27,563 boucauts, d'une valeur de 3,397,415 dollars du prix moyen de 7 1/4. (Times.)

— Nous trouvons dans un *Essai statistique du département du Cantal*, les détails suivants :

Il sort tous les ans des arrondissements d'Aurillac environ 2,200 porteurs d'eau, commissionnaires, cordonniers ambulans, chaudronniers, fondeurs d'étain, portefaix, marchands de parapluies, de bestiaux et de fromages; de St-Flour, 3,500 scieurs de long, pionniers, maçons, merciers, colporteurs, bergers, portefaix, commissionnaires, chaudronniers, ferblantiers et porteurs d'eau; de Mauriac, 15,000 marchands de parapluies, cordonniers, boisseliers, terrassiers, quincailliers, merciers et chaudronniers; enfin, de Murat, 2,800 commissionnaires, porteurs d'eau, marchands de parapluies, merciers, colporteurs, fondeurs d'étain et chaudronniers.

Ces émigrants réalisent à peu près les bénéfices suivants :

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| 1,100 pionniers rapportent 100 fr. pour six mois d'hiver, | 110,000 f. |
| 1,600 cordonniers ambulans, 150 fr. pour neuf mois de l'année, | 240,000 |
| 800 chaudronniers ambulans, 300 fr. pour huit mois, | 240,000 |
| 1,300 ferblantiers, lanterniers, fondeurs d'étain, 200 fr. pour huit mois, | 300,000 |
| 1,600 décolorateurs, ramoneurs, etc., 50 fr. pour six mois, | 80,000 |
| 400 portefaix, 300 fr. pour huit mois, | 120,000 |
| 2,000 merciers ou colporteurs, suivis d'enfants qui mendient pour eux, rapportent au pays des sommes considérables; mais elles sont souvent le fruit de l'escroquerie; le tiers seul gagne honnêtement environ 300 fr. en sept mois, | 200,000 |
| Total, | 1,290,000 |

— La nouvelle de la descente aux environs de St-Omer des aéronautes anglais, partis de Londres le 7, était inexacte.

Mardi 8, à sept heures du matin, après une traversée périlleuse, mais agréable, de dix-sept heures, ils sont descendus, en parfaite santé, près du village de Weilbourg, dans le duché de Nassau. La distance qu'ils ont parcourue est de 480 milles anglais.

La descente a été effectuée à deux lieues de Weilbourg, où cette apparition n'a pas causé peu de surprise. Les voyageurs ont été très-bien reçus par le duc du Nassau, qui a fait mettre à leur disposition ce qui leur était nécessaire.

Nous croyons devoir recommander aux personnes affligées de *migraine et surdité*, la brochure que vient de publier le docteur *Mme Maurice*, sur ces deux matières. Elles y trouveront des moyens essentiels à leur position. (Voir aux annonces.)

EXTERIEUR.

PORTUGAL. — On nous écrit de Brest, le 12 novembre :

« La corvette la *Diligente* arrive à l'instant à Brest. Ce bâtiment vient de Lisbonne, et n'a mis que cinq jours pour cette traversée. On apprend que la constitution de don Pedro a été rétablie à la suite d'une lutte vive et sanglante.

« L'escadre commandée par le contre-amiral Hugon n'avait pu obtenir la libre pratique à Cadix et devait y faire quarantaine. Pour ce motif, ou d'après les ordres du gouvernement français, elle s'est dirigée vers les côtes de Portugal et s'est présentée dans le Tage. Dix vaisseaux de ligne, tant anglais que français, se sont trouvés ainsi réunis devant Lisbonne le 4 novembre.

« Aussitôt que ces forces ont été rassemblées, les opinions hostiles à la révolution de 1822 ont fomenté. Les ministres n'ont pu obtenir de la reine la sanction des mesures nécessaires pour contenir la population inquiète des intentions de l'Angleterre, et qui a cru voir, dans l'arrivée de la division française, une adhésion aux desseins que lord Howard de Walden ne dissimulait plus.

« Quelques bataillons, guidés par le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg, ont manifesté la volonté de proclamer la constitution de don Pedro. La garde nationale a résisté deux jours; mais enfin, découragée par la mort du général don G. Freyre, elle a cédé. Le prince Ferdinand a pris le commandement général des troupes. Il exerce le pouvoir royal. On dit que l'infante Isabelle a secondé cette contre-révolution.

« Remichildo accroît ses forces dans les Algarves. »

Les journaux anglais reçus n'ont pas encore ces nouvelles; et il nous semble indispensable de connaître les faits plus en détail avant de se livrer à aucune appréciation du rôle joué dans cette circonstance par les escadres de la France et de l'Angleterre.

ESPAGNE. — On nous écrit de Bayonne, 10 novembre :

« Le siège de Bilbao, qui par parenthèse n'a jamais été levé, mais suspendu, a dû recommencer avant-hier avec une nouvelle obstination. Les lettres reçues aujourd'hui de Durango, en date du 7, annoncent l'établissement d'une nouvelle batterie vis-à-vis le fort Saint-Augustin, montée de douze pièces de gros calibre, dont les feux seront croisés avec ceux du fort de Mallona, qui n'a jamais cessé d'être au pouvoir des carlistes depuis le 26 octobre.

« Les dernières nouvelles qu'on fait courir ici sur Gomez sont qu'il avait passé le Tage et qu'il s'était rendu à Salamanque par le poste de Banos. Si cela est ainsi, on pourra difficilement empêcher son retour en Navarre, mais ce sont des oui-dire qu'on écrit de Madrid. »

« Un voyageur digne de foi, qui vient d'arriver de Maneru, nous assure que lundi (7), sur les 7 heures 1/2 du matin, le fort de Santa-Barbara, distant de Maneru de deux portées de fusil, avait été attaqué par huit bataillons de la reine, et que les trois bataillons carlistes envoyés par Garcia pour protéger les trois compagnies qui occupaient le fort, s'étaient retirés avec ces dernières du côté d'Estella, après une résistance assez opiniâtre. Peu de temps après, les christinos avaient démoli le fort, et s'é-

taient dirigés sur Puente-la Reyna, en répandant l'alarme jusqu'auprès d'Estella. (Journal de Paris.)

— Nous recevons des extraits des journaux de Madrid du 6. On écrit de Badajoz, le 1^{er} novembre :

« Suivant les dernières nouvelles, la troupe de Gomez est entrée à Cacerès; Rodil la suit toujours de près, et ne parvient jamais à l'atteindre. On assure qu'on a coupé le pont sur le Tage et réuni toutes les barques sur l'autre rive du fleuve; si l'on a eu la prudence de prendre cette mesure, il sera obligé de rétrograder vers l'Andalousie ou la Manche, ou de se réfugier en Portugal. La marche progressive des carlistes répand la consternation partout. Ils n'oseront toutefois approcher de cette forteresse où les gardes nationaux chargés de sa défense, sont décidés à mourir à leur poste. »

A l'appui de ces nouvelles, une lettre de Merida du 31 octobre, dit :

« Aujourd'hui l'on a fait partir les prisonniers pour Badajoz, et ce soir nous nous mettrons en marche abandonnant nos maisons et nos métiers, laissant nos familles dans la désolation. »

— Une lettre de Badajoz apporte l'importante nouvelle de l'arrivée d'un adjudant portugais qui est venu offrir au capitaine-général San-Martin une division auxiliaire commandée par les barons Leiria et Bonfin, et composée de 600 chevaux d'artillerie et trois cents fantassins, pour être réunis aux forces dirigées contre Gomez.

— Les dernières nouvelles d'Alaix sont du 2 novembre; il devait coucher le 3 à Naval-Moral, et ensuite diriger ses manœuvres suivant ce qu'il apprendrait de l'ennemi. Il paraît, d'après cela, que le général christino marche à l'aventure.

— Une correspondance de Bayonne nous écrit en date du 11 novembre :

« Les seules nouvelles reçues du siège de Bilbao par la voie carliste sont que les batteries qui dominent la rivière auraient été rétablies et augmentées d'artillerie. Un rapport du gouverneur San-Miguel au général Espartero a été intercepté. Il lui dit que si dans quelques jours il ne vient pas à son secours, il sera obligé de capituler.

« Quelques lettres de Santander du 3 portent que le chef carliste Sanz était revenu dans cette province dans un état pitoyable, ayant perdu la moitié du monde qu'il avait conduit à son expédition.

« Du côté de la Navarre, deux bataillons christinos, partis de Pampelune le 2 de ce mois, ont été poursuivis jusqu'à Puente-la-Reyna par quelques compagnies que le chef carliste Garcia avait détachées contre elles, et qui n'ont pu les atteindre dans la direction de Logroño; le général Lebeau, profitant de l'abandon où les carlistes avaient laissé le fort de Santa-Barbara, s'en est emparé, et a détruit toutes les fortifications en enlevant une forte quantité de munitions. »

— Des correspondances d'Almaden du 29 confirment les récits sur les déprédations et les excès commis par la bande victorieuse de Gomez. Ce chef a enlevé le peu d'argent que possédait l'établissement des mines; toutes les mules et tous les bœufs qui servaient à l'exploitation ont été pris. La fabrique de vermillon a été incendiée, et tous les produits ont été saccagés; on compte plus de vingt maisons abîmées dont les habitants sont aujourd'hui plongés dans la plus grande détresse.

Voici les termes de la capitulation souscrite par Gomez le 24, conditions auxquelles le surintendant des mines nationales d'Almaden propose de rendre le fort :

- 1^o La garnison du fort sortira avec ses armes, qu'elle remettra ensuite. Les officiers conserveront leurs épées et tout leur équipement; les soldats conserveront leurs havresacs.
- 2^o Les employés de toutes les classes d'Almaden étant nécessaires pour l'exploitation des mines qui appartiennent à la monarchie espagnole, ne devront pas se regarder comme prisonniers de guerre, de même qu'ils ne le furent pas dans la lutte soutenue contre l'usurpateur Napoléon.

Fort d'Almaden, 24 octobre 1836.

Manuel de la PUENTE et ARANGUREN.

J'approuve les conditions qui précèdent; mais j'exige que ceux qui seront mis en liberté comme employés à l'exploitation des mines, justifient que ce travail est leur unique emploi, et qu'ils s'engagent à ne pas prendre les armes, sous aucun prétexte, pendant la lutte actuelle. Signé: Miguel GOMEZ. (Espagnol du 6.)

— Le général Quiroga a publié à Malaga un *bando*, portant défense à tout individu, même garde national, de sortir armé, à moins qu'il ne soit de service. Celui qui serait de nuit rencontré avec des armes, sera arrêté par les patrouilles, et s'il fait résistance, la force armée fera feu. Les individus qui ont été exclus de la milice nationale et qui ne s'empresseront pas de remettre tout leur équipement, le sabre même compris, seront arrêtés et jugés par un conseil extraordinaire de guerre. Le prévenu pourra être condamné à mort s'il est prouvé qu'il a participé aux derniers troubles de cette capitale.

Nul ne pourra, à l'exception des soldats de l'armée et de la milice nationale, porter moustaches. Afin d'éviter que l'honorable uniforme de la garde nationale puisse servir à des criminels qui, n'appartenant pas à ce corps bien méritant, se couvriraient de l'habit pour commettre impunément des crimes, tous les gardes nationaux devront se munir d'une carte ou d'un certificat signé par leur capitaine et visé par les chefs de bataillons.

Pourra être arrêté tout garde national revêtu de l'uniforme ou portant les moustaches, qui n'aurait pas rempli cette formalité.

— Le *Phare de Bayonne*, du 12 novembre, publie la dépêche télégraphique suivante de Perpignan :

8 novembre, neuf heures du soir.

Le général Castellane à M. le lieutenant-général Harispe:

Le 26, à Lorcha, don Carlos a été proclamé; ce mouvement difficilement comprimé a coûté la vie à treize habitants.

Forcadell s'est dirigé sur Benazal. La garde nationale de Valence n'a pas été mobilisée. Plusieurs bandes désolent ce royaume.

Quelques rencontres ont eu lieu dans les districts de Tarragone et de Berga.

Les carlistes reparassent sur tous les points en Catalogne, interceptent les communications et insultent les places fortes. De chaque côté on pile, on détruit, on incendie et on fusille sans résultat.

L'état de siège a cessé dans toute la Catalogne, excepté dans les places menacées par l'ennemi.

— On lit dans le même journal :

Sanz continue à être poursuivi par les colonnes mobiles de la reine. Les dernières nouvelles annoncent qu'il était dans les montagnes de Santander avec 400 hommes.

Les carlistes ont fait partir le 7, de Guernica, leur artillerie, pour la ramener devant Bilbao, de manière, disent-ils, à pouvoir recommencer le 10 ou le 11, leurs attaques contre Bilbao.

Casa-Eguia a repris un tel ascendant sur Erro et le prétendant, que ce dernier l'a délivré de la rivalité de Villaréal et des obstacles suscités par Montenegro; il lui a donné carte blanche avec

ordre de s'emparer de Bilbao à tout prix. Cette ville a été, depuis la levée du siège, ravitaillée de munitions, et sa garnison a été augmentée d'un millier d'hommes.

Le 8, le Nervion était intercepté au-dessus de Portugalette.

A la même date, le général Espartero était dans la vallée de Mena, et Villaréal occupait les gorges situées entre Balmaseda et Orduña.

Un bataillon de 700 hommes s'est embarqué le 10 à St-Sébastien pour aller à Portugalette, d'où il ira à Bilbao si la place a besoin de secours.

Bayonne, 11 novembre, 6 heures du soir.

Alaix est arrivé à Talavera où il a dû être rejoint le 6 par Narvaez avec sa division. Rodil était à une journée. Ils doivent opérer ensemble contre Gomez qui est vers Cacerès.

Bayonne, 13 novembre, 6 heures 1/2 du soir.

Les carlistes ont repris le siège de Bilbao le 7, et ont pris deux petits ouvrages avancés avec leur garnison. Villaréal observait le 8 Espartero, qui est toujours dans la vallée de Mena.

Le général Lebeau a fait le même jour une reconnaissance sur Estella, et y a jeté quelques obus; il a aussi occupé de vive force tous les villages des environs, et est revenu à Oteysa le 9.

Bayonne, 14 novembre, à midi.

Les carlistes, devant Bilbao, ont pris, le 10, San Mamez, avec 300 hommes et six pièces d'artillerie; Espartero ne remua pas. Cardero est parti de Madrid avec des pouvoirs pour remettre le commandement à Narvaez et le retirer à Alaix.

LE SIÈGE DE BILBAO. — NOUVELLES DE LA FRONTIÈRE.

Les nouvelles de Bilbao sont désastreuses; nous donnons textuellement la lettre de notre correspondant de Bayonne, d'accord d'ailleurs avec les dépêches publiées par le ministère :

« Bayonne, le 12 novembre.

« Le feu a été ouvert le 9, à sept heures du matin, contre Bilbao, et en moins d'une heure le fort de Banderas et celui des Capucins sont tombés entre les mains des carlistes avec 222 soldats prisonniers, 3 officiers, des fusils, une pièce de canon en bronze, quelques grenades et dix mille cartouches. Une partie de la garnison du second de ces deux forts, ne voulant point se rendre, s'est jetée dans la rivière, où plusieurs hommes se sont noyés.

« Dans la nuit du 9 au 10, mille paysans et deux compagnies de pontonniers ont travaillé sans relâche à construire une batterie pour battre le fort de St-Mamed, qui est de l'autre côté de la rivière. Il est à désirer qu'il se défende mieux que les deux autres.

« Villaréal écrit de las Escartaciones qu'Espartero avait divisé son armée en trois colonnes, dont l'une était partie pour Villarcayo, l'autre pour Villasasana, et la troisième était à Espinosa. Espartero ne pouvant pas pénétrer par terre à Bilbao, s'était décidé à prendre la route de Castro-Urdiales, où il aurait demandé 25 mille rations et écrit à lord John Hay de lui tenir prêts tous les bâtiments de transport possible pour se rendre par mer à Portugalette. Le temps est fort orageux et il pourra difficilement arriver à temps.

« Sanz est effectivement à Pola de Siero, mais non en aussi mauvais état qu'on l'avait dit. Il organise 4,000 hommes de nouvelles troupes, et il les arme avec les fusils de gardes nationaux qu'il a rapportés des Asturies.

« Yrribarren a tenté d'attaquer Estella le 4, mais il a été repoussé avec perte.

« Voilà à peu près ce que contient le rapport carliste du 10 de ce mois.

« Les deux fils du malheureux général Quesada sont arrivés sains et saufs au quartier royal de don Carlos, qui les a reçus avec bonté. »

Des lettres de Bordeaux et de Bayonne annoncent que 700 hommes sont sortis du Passage le 9 pour Portugalette avec quatre canons à bord de la *Salamanca*. Mais ce secours sera arrivé bien tard.

POLOGNE. — On lit dans une lettre écrite de Cracovie :

L'incertitude qui planait sur le sort de notre petite république touche à son terme: les présidents des trois puissances ont déclaré à plusieurs sénateurs que l'organisation définitive de la république avait été confiée à l'archiduc Ferdinand d'Este qui arrivera dans quelques jours et prendra immédiatement la direction des affaires publiques. Plusieurs riches marchands israélites de Breslau, Posen, et même de Berlin, traversent Cracovie pour aller s'établir à Brady. Ils disent que, nonobstant les dispositions du gouvernement prussien à adoucir les mesures par lui adoptées à l'égard des Israélites, les chrétiens les traitent avec une haine qui les empêche de se livrer avec sécurité aux opérations de leur commerce.

Cette émigration sera funeste à la Prusse parce qu'elle lui enlèvera des capitaux considérables. L'Autriche en profitera et elle ne manquera pas de l'encourager.

On écrit de Pologne que les enfants que les Russes avaient rendus à leurs parents ont déjà reçu l'ordre de retourner en Russie. Le prince Paskévitch a envoyé au président M. Haller, une note dans laquelle il leur annonce que tout habitant qui donnera asile à un réfugié polonais, sera puni suivant toute la rigueur des lois. Le décret a été publié ici.

FOURCONS ACCÉLÉRÉS ET ORDINAIRES

De LYON A CLERMONT et Retour,

Partant tous les jours de l'une et l'autre Ville;

Faisant le trajet, par accéléré, en deux jours; par ordinaire, en cinq jours.

A Lyon, chez Gastine et Gillet, port du Temple, 45; A Clermont-Ferrand, chez J.-B. Barthélemy. (1491)

SIROP PECTORAL FORTIFIANT DU DOCTEUR CHAUMONOT.

Préparé par M. POISSON, pharmacien breveté du Roi, rue du Roule, n° 11, à Paris.

UNE MÉDAILLE D'OR

A ÉTÉ ACCORDÉE A L'AUTEUR DE CE REMÈDE.

La saison froide et humide qui engendre les toux, les rhumes, les catarrhes, la coqueluche et les affections multipliées de la poitrine dont la plupart sont rebelles aux moyens employés pour leur guérison, nous engageant à recommander l'usage du *Sirop pectoral fortifiant du docteur Chaumonot*. Ce médicament n'a besoin d'aucun éloge; les certificats de premiers médecins du roi et de son A. R. le duc d'Orléans, et des professeurs des facultés et membres de l'Académie qui sont à l'appui du prospectus sont les meilleurs titres en sa faveur.

Dépôts chez MM. Victorin-Biétrix Sionest et Co, rue Neuve, n° 12, à Lyon; Michel, rue de la Pêcherie, à Tarare; Arduin, à Amplepuis; Voituret, à Villefranche; tous pharmaciens. (1524)

ÉTRENNES DE LUXE A BON MARCHÉ.

PUBLIÉ
PAR SEMAINE
TROIS SOUS
LA FEUILLE.

MAGASIN

PUBLIÉ
PAR MOIS
DEUX SOUS
LA FEUILLE.

PITTORESQUE,

A PARIS, RUE DU COLOMBIER, 30, PRÈS DE LA RUE DES PETITS-AUGUSTINS.

LE 15 DÉCEMBRE PROCHAIN,

Mise en vente du Volume de 1836, quatrième année,

Contenant, comme chaque année précédente le texte de 10 volumes in-8°, et plus de

300 GRAVURES.

PRIX DU VOLUME BROCHÉ :

Pour Paris, 5 fr. 50 c.
Pour les départements (franco par la poste) 7 50

PRIX DU VOLUME PARFAITEMENT RELIÉ A L'ANGLAISE :

Pour Paris, 7 fr. 00
(La poste ne se charge pas des volumes reliés.)

On peut dès à présent souscrire pour l'année 1837 qui se composera comme les précédentes, de cinquante-deux livraisons d'une feuille in-quarto sur beau papier satiné.

PRIX DES ABONNEMENTS :

LIVRAISONS

Envoyées séparément tous les samedis.

Paris. — Prix :
Pour six mois, 3 f. 80 c. Pour six mois, 4 f. 80 c.
Pour un an, 7 50 Pour un an, 9 50

LIVRAISONS

Envoyées une fois par mois.

Paris. — Prix :
Pour six mois, 2 f. 60 c. Pour six mois, 3 f. 60 c.
Pour un an, 5 20 Pour un an, 7 20

Pour prix des abonnements, on peut envoyer un mandat pris chez le directeur de la poste aux lettres de l'endroit ou chez un banquier. Des prospectus sont expédiés directement sur demande affranchie.

Toute demande d'abonnement NON-ACCOMPAGNÉE DU PAIEMENT sera considérée comme NON-AVENUE.

On souscrit aussi, à Paris et dans les départements, chez les libraires et dans les cabinets de lecture, sous leur propre responsabilité; chez MM. les directeurs des postes et dans les bureaux correspondants des messageries. (1593)

ÉLIXIR ET POUDRE

STOMACHIQUES,

Pour l'entretien de la BOUCHE et la conservation des DENTS,

De O^r TAVEAU, MÉDECIN-DENTISTE,

Auteur de l'Hygiène de la Bouche (*). Membre de plusieurs Sociétés savantes, nationales et étrangères.

A Paris, quai de l'École, n° 12, (côté du Louvre.)

Dépôt à Lyon, chez M. Berle, parfumeur, place des Terreaux, n° 17.

Conserver la pureté et la blancheur des dents, (attributs de la santé, de la beauté et de la jeunesse); affermir celles qui sont chancelantes, arrêter la carie et les affections scorbutiques locales, si communes dans les saisons humides et les grandes villes, en éloignant toutes les causes morbides qui peuvent agir défavorablement sur ces précieuses organes; désinfecter l'haleine, quelle que soit la cause de sa fétidité; telles sont les propriétés bien reconnues de ces dentifrices, approuvés et recommandés depuis plus de 12 ans par les médecins les plus célèbres; ce qui justifie le succès de vogue que le temps et l'expérience assurent aux choses bonnes et utiles.

Consultations, opérations, traitement de toutes les maladies de la bouche, pose des dents artificielles par des procédés tout-à-fait nouveaux, chez l'auteur, à Paris, à l'adresse ci-dessus indiquée. Dépôt dans les principales villes de France et de l'étranger. (affranchir.)

Flacons 3 fr.; boîtes 3 fr.

(* Paris, 1 vol. in-12. Prix: 3 fr., chez Bichet jeune, libraire, place de l'École-de-Médecine, n° 4.

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

(288) Les heureux résultats obtenus journellement par l'emploi du Sirop de Stœchas, dans les maladies de poitrine, telles que phthisies pulmonaires, coqueluches, oppressions, enrouemens, aphonies de la voix, crachemens de sang, etc., et les prescriptions nombreuses des médecins distingués le dispensent de tout éloge.

Il réussit également dans les affections nerveuses, les faiblesses d'estomac, la cardialgie. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre.

Chaque flacon est accompagné d'un prospectus qui indique la manière d'en faire usage, et où sont consignés ses succès. — Prix: 4 fr. et 2 fr. chez Pérenin, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, n. 23, à Lyon. On fait des envois. (Affranchir.)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1595) Etude de M^e Groz, avoué.

Il résulte, d'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon, le dix novembre mil huit cent trente-six, que Charlotte Periant, femme de Louis Chevalier, officier de santé, demeurant ensemble à Givors, a été séparée de lui quant aux biens.

M^e Pierre-Paul Groz, avoué près le tribunal civil de Lyon, demeurant en ladite ville, rue Bât-d'Argent, n° 16, a occupé pour la femme Chevalier dans l'instance de séparation.

Lyon, le dix-huit novembre mil huit cent trente-six.

Signé: GROZ, avoué.

(1596) Suivant un jugement rendu par la première chambre du tribunal civil de première instance de Lyon, le dix novembre mil huit cent trente-six, enregistré et expédié en forme exécutoire, la dame Françoise Remillier, épouse du sieur Pierre Randon, propriétaire-cultivateur, demeurant ensemble au lieu de Vernay, commune de Tupin-Semons, a été séparée, quant aux biens, d'avec ledit sieur Randon, son mari, et ses droits dotaux ont été liquidés. M^e Cornuty, avoué près le tribunal susdit, demeurant à Lyon, rue Bombarde, n° 1, a occupé pour ladite dame Randon. Pour extrait: CORNUTY.

(1590)

VENTE APRÈS DÉCÈS

D'UN MOBILIER MODERNE.

Dimanche vingt courant, et jours suivans, à dix heures du matin, à Meyzieu, département de l'Isère, maison Carron, il sera procédé à la vente d'un mobilier moderne, consistant en plusieurs lits garnis, linge de table et de corps, schalls cachemire, robes; une calèche et son cheval.

VENTE APRÈS DÉCÈS

D'ARGENTERIE ET BIJOUX.

(3^e et dernière publication.)

Le lundi vingt-un novembre mil huit cent trente-six, à onze heures du matin, dans le bureau de l'un de MM. les commissaires-priseurs, sis à Lyon, port du Temple, et par le ministère de l'un d'eux, il sera procédé à la vente de l'or et de l'argenterie délaissés par Jean-Marie Chatard, qui était reutier à Lyon, rue Lainerie, n° 7, lieu où il est décédé et où il avait son domicile. Les objets à vendre consistent en une montre à répétition, chaînes, cachets, épingles et clés, le tout en or, et douze couverts et une timbale en argent, du poids de 2,040 grammes.

Cette vente aura lieu à la requête des héritiers de droit de Jean-Marie Chatard, en suite d'ordonnance enregistrée de M. le président du tribunal civil de Lyon. Les parties intéressées y seront appelées.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1582) A VENDRE. — Un fonds de café-auberge, ayant une bonne clientèle, dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville.

S'adresser à M^e Cottin, notaire, place des Terreaux, n° 9.

ANNONCES DIVERSES

MIGRAINE ET SURDITÉ.

Brochure, 2^e édition, par le docteur MÈNE-MAURICE. Elle contient des découvertes et documens pour se guérir soi-même de ces deux affections, quelles qu'en soient la nature et l'ancienneté. Le grand nombre de belles cures qu'elle renferme, opérées chez les notabilités les plus recommandables (avec adresses), ne laissent plus d'incertitude. Prix: 1 fr. 50 c.

Dépôt chez Aguetant, pharmacien, à Lyon, rue St-Côme. (1543)

(1594) A VENDRE DE SUITE.

1^o Deux enseignes bombées en bois, fraîchement peintes, pour chocolatier et confiseur, de six pieds six pouces de hauteur sur deux pieds quatre pouces de largeur;
2^o Un grand écusson ovale en tôle, de sept pieds de hauteur sur quatre pieds six pouces de largeur;
3^o Plusieurs autres écussons en tôle de moyenne grandeur.

S'adresser à l'atelier de M. Gros jeune, peintre et doreur, rue de la Reine, n° 5.

Il se charge de donner des leçons de peinture pour toutes sortes de genres de lettres, ainsi que pour toutes espèces d'attributs pour enseignes.

(1572) AVIS AUX PROPRIÉTAIRES.

Ceux de ces MM. qui désireraient mettre leurs propriétés en totalité ou en régie, n'auront qu'à s'adresser au bureau du journal, où l'on désignera le régisseur, qui, étant propriétaire lui-même, peut offrir toute garantie.

1479) RESTAURANT AUX DEUX BALCONS,

Cours Trocadero, n° 7, à la suite du Cours Morand, aux Brotteaux.

On sert à déjeuner, à 1 fr. 50 c.: 1 bouteille vin vieux, 3 plats et dessert.

Dîner à 2 fr.: 1 potage, 4 plats, dessert, 1 bouteille vin vieux. On est servi dans un salon ou dans des chambres très-bien chauffées. On loue des chambres garnies.

(1517) ENTREPRISE DE MAÎTRES DE POSTE.

Fourgons accélérés et ordinaires, allant au pas de Lyon à Nevers et Orléans, faisant le trajet comme suit, et partant tous les jours de chacune de ces villes:

Nevers: accéléré, 3 jours; ordinaire, 7 jours.

Orléans: accéléré, 5 jours; ordinaire, 12 jours.

A Lyon, chez Bissey, Chazotte et Co, faubourg de Vaise, maison Damour.

A Nevers, chez Dieudonné fils aîné et Co; Gillot et Leroux.

A Orléans, chez Vignat frères; Matthieu et Gibier.

SERVICE RÉGULIER

ENTRE NANTES, CADIX ET SÉVILLE,

Par navires espagnols, pour le transport des marchandises.

Annuellement les départs auront lieu le 1^{er} fixe des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Les navires seront expédiés à ces époques quelle que soit la quantité de marchandises à bord; l'engagement le plus rigoureux en sera pris avec les personnes qui le désirent.

Le premier navire sera la Casilda, capitaine Urutia; le deuxième, el Correo, de Bilbao, capitaine Fullaondo.

S'adresser, à Nantes, à Marilliet, consignataire. (1511)

Établissement horticole

DE CH.-MARTIN BURDIN ET Co,

Faubourg de Vaise, rue Neuve-du-Chapeau-Rouge, n° 20.

MM. les amateurs trouveront dans cet établissement de nombreuses et variées collections de toutes sortes de végétaux, en individus d'un choix parfait.

La culture du mûrier multicaule, mûrier Moretti, mûrier de Lombardie et autres espèces prenant chaque année une nouvelle extension, la Maison lui a donné un grand développement; de sorte qu'elle a une assez grande quantité de tous ces mûriers, tant en jeunes plants qu'en sujets déjà forts, greffés à haute et basse tige. Elle ne négligera rien sous le rapport du choix des individus, de l'identité de l'espèce et de la modicité des prix, pour mériter la confiance que MM. les amateurs voudront bien lui accorder. Elle envoie franco par la poste ses catalogues aux personnes qui lui en font la demande. On peut aussi se les procurer chez M. Chambet fils, libraire, quai des Célestins, à Lyon. (1481)



LA PATE PECTORALE DE LICHEN remplace avantageusement par son BON GOUT, son EMPLOI FACILE, et surtout SON EFFICACITÉ, les TISANES, SIROPS et autres PATES qui sont mises en usage pour la guérison des IRRITATIONS DE LA POITRINE connues sous les noms de RHUMES, ENROUEMENS, ESQUINANCIE, CATARRHES, COQUELUCHE, ASTHME, PHTHISIE, ETC. — Prix des boîtes: 1 fr. 20 c. et 1 fr. 80 c. Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, n. 13, dépositaire des REMÈDES APPROUVÉS, BREVETÉS et AUTORISÉS, préconisés dans les journaux. (1480)

GRAND-THÉÂTRE. — Vendredi 18 novembre 1836. — LE DÉBIT AMOUREUX, comédie; la première représentation de la reprise de: MARIE, opéra; Concert de M. Ernst, violoniste allemand. — Six heures.

Dimanche 17 novembre 1836. — La quatrième représentation de: UN PROCÈS CRIMINEL, comédie; ROBIN DES BOIS, opéra. — six heures.

GYMNASÉ LYONNAIS. — Vendredi 18 novembre 1836. — La deuxième représentation de M^{me} Dorval: CLOTILDE, drame; LE VAGABOND, drame; LA TIRELIE, vaud. — Six heures.

Bourse de Paris du 16 novembre 1836.

| | | | | |
|--------------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Cinq pour cent | 105 65 | 105 85 | 105 65 | 105 85 |
| — fin courant | 105 90 | 106 5 | 105 90 | 106 |
| Quatre pour cent | 98 45 | | | |
| Trois pour cent | 78 80 | 79 | 78 75 | 78 85 |
| — fin courant | 78 95 | 79 15 | 78 95 | 79 10 |
| Reutes de Naples | 97 10 | 98 30 | 98 10 | 98 50 |
| — fin courant | 98 40 | 98 45 | 98 40 | 98 40 |
| Actions de la Banque | | | | |
| Quatre Canaux | 4195 | | | |
| Caisse hypothécaire | 757 50 | | | |

L'un des Rédacteurs, AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.